



## Aménagement de la zone humide du Bois des Grès - Gometz le Châtel

### L'ÉTAT INITIAL

La zone humide du bois des grès s'étend sur une surface d'environ (à définir).

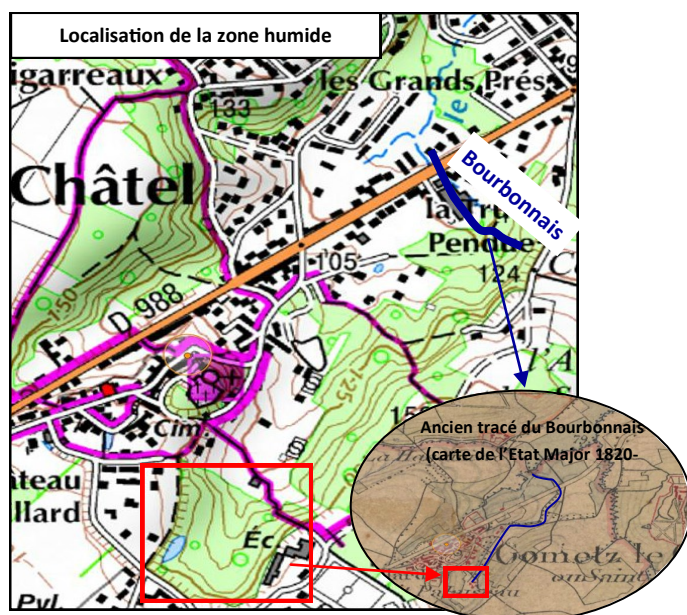
Anciennement, une partie de cette zone humide était utilisée comme bassin de rétention, des vestiges du mur en pierre sont encore visibles. La topographie du milieu en cuvette confère à la zone humide une protection particulière à préserver.

- ◆ **Un tracé de talweg** se dessine dans la zone humide qui laisse à penser que ce serait, **anciennement, la source du ru du Bourbonnais**. A cet effet, il conviendra d'analyser l'hydromorphie du sol afin de réinstaller le Bourbonnais dans son talweg.
- ◆ La présence de deux collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales contraignent le milieu en son développement. A cet effet, il s'agira de **supprimer ou de dévier les collecteurs** afin d'étendre le potentiel écologique de la zone.
- ◆ A ce stade d'observation, le milieu se caractérise, par la présence d'espèces floristiques indicatrices **de boisement humide**, (Asaret d'Europe, mercuriale vivace, gouet maculé, joncs).
- ◆ Le milieu est entretenu par des coupes sélectives effectuées par la commune, ce qui a permis d'empêcher la fermeture totale du milieu. Néanmoins, afin d'évaluer le potentiel de la zone humide il conviendra de réaliser d'autres **coupes sélectives** afin de favoriser les zones présentant une hydromorphie forte pouvant, de fait, être propice au développement d'espèces inféodées aux zones humides.

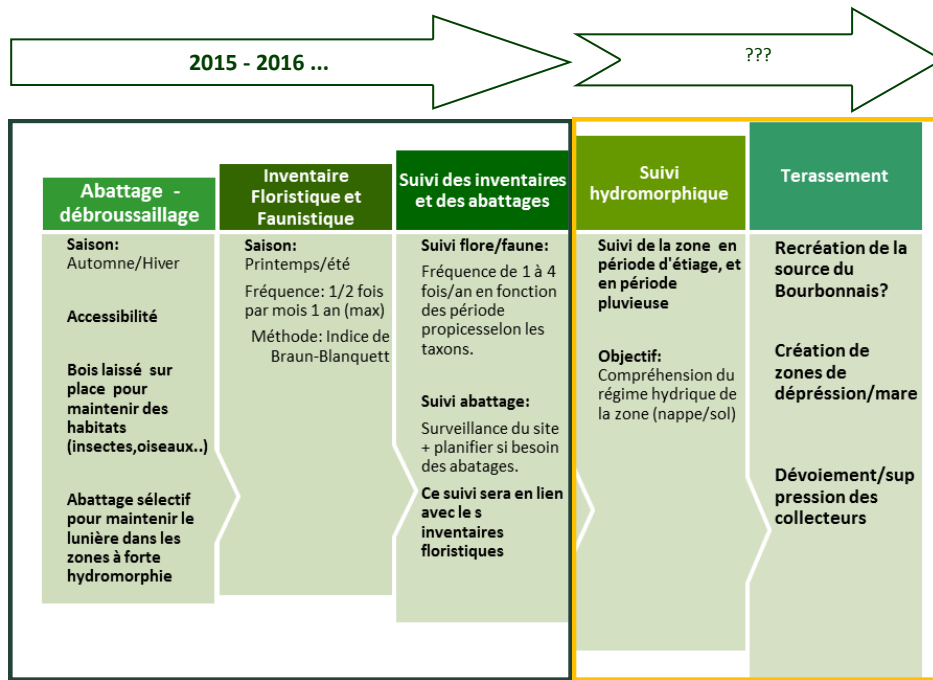
L'objectif des actions à réaliser en partenariat avec la commune de Gometz-le-Châtel est double : **Réhabiliter des habitats pionniers et optimiser la capacité de stockage de la zone humide.**

### LES FONCTIONS DE LA ZONE HUMIDE

- \* Support de biodiversité.
- \* Soutien d'étiage et soutien des crues
- \* Fonction épuratrice.
- \* Fonction récréative.



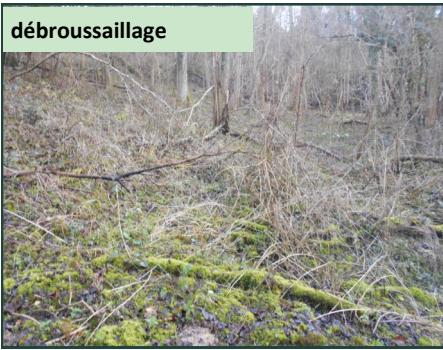
## PLANNIFICATION DES OPERATIONS



Opérations suivies en régie par la commune et le SIAH VY

Condition pour mener à bien le projet

débroussaillage



Déboisement sélectif



Zone de joncs à préserver



## LA GESTION ET LE SUIVI

La gestion du site consistera à réaliser des travaux de débroussaillage, d'abattage et de désencombrement de la zone, si besoin.

Un suivi régulier de la zone est donc mis en place pour évaluer les interventions, en fonction de l'évolution de la zone humide (environ une visite 1 à 2 fois/ts les 6 mois).

La présence de deux espèces envahissantes le laurier du Portugal et le bambou devra être prise en compte dans la gestion du site et sera éradiquer soit manuellement soit lors des opérations de terrassements (à voir sur le long-terme).

Zone à ficaire fausse renoncule



Projet en partenariat avec la communes de:



MAITRE D'OUVRAGE et MAITRISE D'OEUVRE

Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de l'Yvette





# Aménagement du ru dans le Bois des Grès Gometz le Châtel

## L'ÉTAT INITIAL

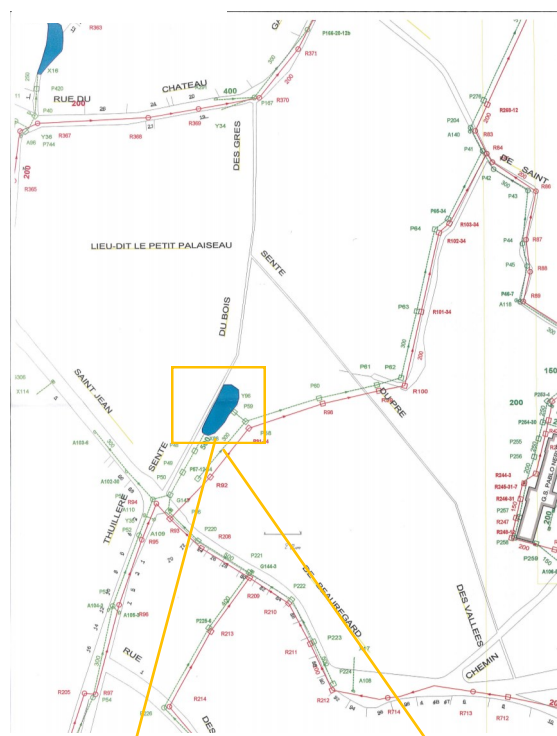
Les anciennes cartes signalent la présence d'un ancien ru probablement dévié et busé sur l'ensemble de son tracé. La canalisation d'eaux pluviales intercepte également la sortie du bassin du Bois des Grès.



Un vestige de l'ancien tracé est également identifié dans le bois (fossé).



## PLAN DES RESEAUX



## L'impact du busage du cours

- \* Assèchement de la zone humide.
- \* Drainage des terrains par le lit de pose des canalisations
- \* Absence de débordements en amont.
- \* Appauvrissement écologique.



## Les caractéristiques de l'ancien lit

La largeur de l'ancien lit est d'environ 1,40 mètre (mesure effectuée en aval). La restauration écologique du cours d'eau sera donc d'1,40 mètre au minimum. La hauteur et le tracé seront adaptés aux objectifs de restauration et de lutte contre les inondations.

Le volume de débordement du futur cours d'eau devra être supérieur à 700m<sup>3</sup>, soit le volume actuel du bassin du bois des grès. Le SIAHVY devra privilégier les débordements en amont pour écrêter au mieux les crues et pour recharger la nappe alluviale (soutien d'étiage).

## L'emprise du lit en aval

Dans le cas d'une opération de la restauration écologique du ru et pour limiter l'impact des travaux (coût, préservation des arbres, etc), le futur tracé devra être implanté dans le fond du talweg.

Le point bas est localisé sur la parcelle n°4 feuille AE du plan ci-dessous:

